

## **Conditions Générales de Prestations de Service**

### **1. OBJET DU CONTRAT**

Suite au marché conclu avec le Conseil Général du Calvados, la société ARCHIMAINÉ SARL dont le siège social, situé 162, avenue des Français Libres - BP 205 - 53002 LAVAL CEDEX - Tél 02 43 64 17 10, met à disposition les images de documents numérisés du département du Calvados pour le compte de ce dernier via le présent site internet suivant les modalités et conditions détaillées ci-après. Cet accès peut s'effectuer en contrepartie de la souscription à un crédit-temps.

### **2. CHAMP D'APPLICATION ET CONTENU DU CONTRAT**

Les conditions générales s'appliquent à tout utilisateur du site [archives.numerisees.calvados.fr](http://archives.numerisees.calvados.fr), professionnel ou non, quel que soit son pays d'origine, qui souhaite contractualiser avec le Conseil Général du Calvados pour souscrire un crédit-temps. Elles sont par ailleurs présentées au client sur le site [archives.numerisees.calvados.fr](http://archives.numerisees.calvados.fr). Les présentes conditions peuvent évoluer. Cependant, celles applicables lors de la contractualisation d'un support de crédit temps resteront applicables pendant toute la durée de souscription de ce crédit temps. L'internaute est informé de ce qu'il pourra à tout moment consulter les présentes sur le site internet et toutes nouvelles conditions générales d'utilisation qui régiraient son abonnement dans le cadre d'une nouvelle souscription non régies par les anciennes conditions.

Le client souscrivant un crédit-temps reconnaît expressément accepter sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales, sans modification, ni exclusion, ni adjonction en cochant la case à cet effet lors de la souscription d'un crédit temps.

Le client est informé de ce que tout refus d'accepter les présentes rendra impossible la souscription de tout crédit temps

### **3. DESCRIPTION DU SERVICE**

Le Conseil Général du Calvados met à disposition via le site internet [archives.numerisees.calvados.fr](http://archives.numerisees.calvados.fr) les images numérisées de documents fournis par la Direction des Archives du Calvados.

Le Conseil Général du Calvados offre également les outils de recherche pour accéder à ces images via le présent site internet. Seule la visualisation des images donne lieu au débit d'un crédit-temps souscrit par l'utilisateur dans les conditions qui suivent.

#### **3.1. Commande d'un crédit-temps**

Le Conseil Général du Calvados propose la souscription de crédits-temps correspondant à des conditions d'utilisation et de prix définies sur le site [archives.numerisees.calvados.fr](http://archives.numerisees.calvados.fr). Le client est seul responsable du choix de son crédit-temps souscrit en fonction de la concordance avec ses besoins personnels.

Le client, lors de la souscription d'un compte crédit temps, choisit quel forfait crédit temps il souhaite souscrire. Puis, il renseigne intégralement le formulaire d'inscription au titre des informations nécessaires à son inscription telles que mentionnées sur la page du site permettant de s'inscrire.

Une fois ses données à caractère personnel saisies, le client s'assure de leur complétude, valide celles-ci ainsi que le crédit temps qu'il souhaite souscrire, cette validation valant consentement de ce dernier à conclure sa commande. Il procède dès lors au paiement en ligne du forfait crédit temps afin de finaliser sa commande

### **3.2. Conditions de paiement**

L'accès et la visualisation des images numérisées sont payants. L'internaute doit souscrire un crédit-temps variable suivant les tarifs mentionnés sur le site [archives.numerisees.calvados.fr](http://archives.numerisees.calvados.fr).

Le paiement s'effectue à la commande exclusivement par carte bancaire. Ce type de transaction est effectué via le service SP PLUS du GROUPE CAISSE D'EPARGNE, selon les conditions générales de prestation indiquées lors de la connexion et accessibles par ailleurs de manière permanente à la rubrique « mentions légales » du site. SP PLUS encaisse et reverse au Conseil Général du Calvados le montant correspondant au choix du crédit-temps. Aucune information bancaire n'est collectée par le Conseil Général du Calvados. Le client acceptera les conditions générales de SP PLUS et adressera toute réclamation éventuelle directement à SP PLUS en cas de défaillance de l'opération de paiement en ligne.

### **3.3. Accusé de réception de commande et droit de rétractation**

Après encaissement du prix et dans les meilleurs délais, le client se verra adresser à l'adresse électronique qu'il aura préalablement saisie lors de son inscription une confirmation de sa commande qui comportera notamment son identifiant ainsi que le code de connexion qui lui aura été attribué pour accéder à son compte. Le client pourra donc accéder aux images de la zone payante dès réception du code de connexion.

Le client se verra adresser sa facture récapitulant sa commande par courrier électronique à l'adresse qu'il aura préalablement renseignée.

Il est rappelé que l'article L 121.20 du code de la consommation prévoit un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation du contrat prorogés jusqu'au premier jour ouvrable suivant si le délai expire un samedi, dimanche ou jour férié. Cependant et compte tenu de ce que la prestation peut être délivrée directement, le client est dès lors informé de ce que, conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la consommation, dès la première utilisation de son compte crédit-temps, le client ne pourra plus se prévaloir de sa faculté de se rétracter. A défaut de toute connexion dans le délai susmentionné et avant son échéance, ce dernier bénéficiera de la faculté de se rétracter et adressera sa demande à l'adresse suivante [archives14@calvados.fr](mailto:archives14@calvados.fr) mentionnant les noms, prénoms, codes et identifiants qui lui auront été préalablement attribués. Le crédit-temps sera alors remboursé au choix du Conseil général du Calvados en recreditant le compte bancaire de la carte bancaire utilisée aux fins de paiement, et ce, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit aura été exercé.

### **3.4. Utilisation du crédit-temps**

Le client devra saisir avant toute utilisation du service son identifiant et son code de connexion.

Un crédit-temps d'un jour est comptabilisé à partir de la première connexion et reste valide pendant 24 heures. L'utilisation des crédits-temps comprenant plusieurs jours ne sont pas forcément consécutifs, sauf pour l'abonnement d'un an, la période débutant lors de la première connexion. Le nombre de connexions par jour est illimité.

Une session débute lors de la demande de connexion sur un forfait valide. Elle s'arrête automatiquement au bout de 10 minutes en l'absence de toute opération sollicitant le serveur

effectué par l'utilisateur. La session s'arrête également par l'effet de toute déconnexion volontaire avant un arrêt automatique.

### **3.5. Epuisement d'un crédit-temps et sauvegarde du compte**

Lorsque le crédit-temps restant aura la valeur de 0 jour, la fin du crédit-temps est atteinte. Au delà de la date où cette valeur a été constatée, toute nouvelle connexion sera impossible, sauf à re-créditer son compte. La preuve de cette consommation résulte des enregistrements effectués par la société Archimaine.

Tout crédit-temps souscrit doit être consommé dans un délai d'une année soit 365 jours suivant la date d'envoi de l'accusé de réception de commande, y compris pour l'abonnement de 365 jours. Le client ne pourra demander le remboursement ni solliciter l'émission d'un avoir au titre d'un crédit-temps non consommé.

Le Client reconnaît par ailleurs qu'un compte n'étant associé à aucun crédit temps sera supprimé dans le délai de 365 jours francs à compter de la date à laquelle le compte de crédit temps aura atteint une valeur de zéro.

### **3.6. Utilisation frauduleuse des identifiant et code de connexion**

Tout client souhaitant visualiser les images d'archives de la zone payante du site [archives.numerisees.calvados.fr](http://archives.numerisees.calvados.fr) doit disposer d'un identifiant et d'un code de connexion tel qu'adressés par le Conseil général du Calvados lors de l'envoi du récapitulatif de la commande.

Seule la concordance entre ces deux éléments permet d'accéder à la zone payante du site.

Le code de connexion est personnel et ne peut être cédé ou transmis, totalement ou partiellement par le client à des tiers, à titre onéreux ou gratuit, par quelque moyen juridique que ce soit. Le client est seul responsable de toute cession ou transfert de ce code.

Une connexion avec le même couple {identifiant, code de connexion} ne peut être utilisé que par un seul client en simultané. Toute nouvelle demande de connexion avec ces mêmes identifiants en cours d'utilisation provoquera un message d'information qu'une session est déjà en cours et proposera le choix de l'arrêter ou de se connecter ultérieurement.

### **3.7 Conditions d'utilisation des images mises à disposition**

Le Client est informé que le Conseil Général du Calvados se réserve le droit de suspendre ou d'annuler un crédit-temps lorsque son utilisation serait jugée inhabituelle et notamment lorsque la consultation d'images serait anormalement importante (plus de 5000 images par jour) laissant penser à une atteinte à la base de données ou s'analyser en une extraction substantiellement qualitative ou quantitative de la présente base de données mise à disposition du public qualitative ou quantitative.

Le Client est par ailleurs informé que les droits portant sur les Images mises à disposition ne sauraient s'analyser en une cession au bénéfice de ces derniers leur permettant ainsi de les commercialiser, de les intégrer dans toute œuvre ou de créer toute base de données mise à disposition du public et ce à titre gratuit ou onéreux.

Ainsi, les droits concédés au titre des présentes ne sauraient excéder ceux visées par l'article 10 de l'Ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques de même que donner lieu à une utilisation contraire au décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Tout client n'ayant pas précédemment respecté les présentes conditions pourra se voir refuser la souscription d'un nouveau crédit-temps.

### **3.8 Création d'un compte panier**

Le client est informé de ce qu'il peut choisir de créer un compte panier distinct de la souscription d'un compte crédit temps permettant de stocker l'historique de ses recherches, que ces dernières soient effectuées à titre gratuit ou grâce à son forfait crédit temps au titre de documents dont l'accès est subordonné à la souscription d'un tel forfait.

La création de ce compte distinct du compte crédit temps nécessitera pour le client de renseigner les données à caractère personnel sollicitées à cet effet. Il choisit également un identifiant et un mot de passe pour activer puis se connecter à son compte.

Le code de connexion et l'identifiant sont personnels Le client est seul responsable de toute utilisation, cession ou transfert de ce code.

Une connexion avec le même couple {identifiant, code de connexion} ne peut être utilisé que par un seul client en simultané. Toute nouvelle demande de connexion avec ces mêmes identifiants en cours d'utilisation provoquera un message d'information qu'une session est déjà en cours et proposera le choix de l'arrêter ou de se connecter ultérieurement.

Le client reconnaît par ailleurs que son compte panier ainsi que l'ensemble des données à caractère personnel qui y sont associées sera supprimé si ce dernier n'a fait l'objet d'aucune utilisation pendant une durée de (deux) 2 ans.

## **4. QUALITE DES IMAGES MISES A DISPOSITION**

Les images numérisées visualisables sont réalisées par et sous la responsabilité des Archives départementales du Calvados.

Le Conseil Général du Calvados ne peut être tenu responsable des défaillances dans les fichiers mis en ligne (qualité des images, ou descriptifs incomplets ou erronés...) lesdits documents étant également accessibles au sein des locaux des Archives départementales. Etant informé de ces risques, le client accepte ces conditions.

Le client pourra toutefois aviser le Conseil Général du Calvados via l'adresse électronique [archives14@calvados.fr](mailto:archives14@calvados.fr) de tout problème rencontré par rapport à la consultation de ces images numérisées.

## **5. ACCESSIBILITE AU SERVICE**

Ce service est accessible 24 h/24 et 7j/7.

Cependant, Le Client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux et des sous réseaux de l'internet, ainsi que l'afflux de connexions par les Clients à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission et d'échanges d'information. En conséquence, la responsabilité du Conseil général du Calvados s'agissant de tout délai relatif à l'échange et la transmission d'informations par voie électronique est expressément limitée à la sortie de ses routeurs IP installés chez son sous traitant mettant à disposition le service en l'espèce la société ARCHIMAINÉ.

En aucun cas, la responsabilité du Conseil général du Calvados ne pourra être recherchée si son serveur et/ou son site devait être indisponible pour des raisons échappant raisonnablement à son contrôle, telles que notamment, défaillance du réseau public de

distribution d'électricité, grève dudit réseau, défaillance ou grève des opérateurs publics ou privés dont dépend le Conseil général du Calvados pour assurer la connexion au réseau, guerres, émeutes, tempêtes, tremblements de terre.

La mise en ligne pourra également être interrompue à des fins de maintenance. A cet effet, un message sera présent sur le site afin d'informer le Client de l'indisponibilité du site à cette fin.

S'il s'avérait que l'indisponibilité du site survient alors même que des clients sont connectés, la période de crédit temps (jour) commencée ne sera pas décomptée

Le client pourra adresser toute réclamation à l'adresse suivante : [archives14@calvados.fr](mailto:archives14@calvados.fr)

## **6. FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne sera tenue responsable vis-à-vis de l'autre dans la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du contrat de service qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible qui mettrait cette partie dans l'impossibilité d'entreprendre ou de poursuivre l'exécution de ses obligations.

L'événement de force majeure suspend les obligations nées du contrat de service durant son exécution. Toutefois si l'événement de force majeure venait à excéder une durée de 45 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit, sans formalité judiciaire, du contrat de service par le client ou la société Archimaine, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie sans que l'une ou l'autre des Parties puisse prétendre à un quelconque préjudice du fait du cas de force majeure survenu.

## **7. RESPONSABILITE**

Le Conseil général du Calvados est tenu par une obligation de moyen. Dans l'hypothèse où la responsabilité du Conseil général du Calvados serait engagée, l'indemnisation toutes causes confondues, principal, intérêts et frais, sur la base d'une décision de justice devenue définitive, sera limitée au préjudice direct subi par le Client.

## **8. RESILIATION DU CONTRAT**

Nonobstant les dispositions des conditions générales, le Conseil général du Calvados pourra, à tout moment, de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préavis résilier les présentes conditions par l'envoi d'un courrier électronique notifiant cette résiliation à l'adresse préalablement renseignée par le Client lors de son inscription dans l'hypothèse où ce dernier ne respecterait pas les présentes dispositions ou ferait une utilisation abusive du service.

## **9. INTEGRALITE ET NON RENONCIATION**

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations des parties.

Toute tolérance de l'une des parties envers la non-exécution ou l'exécution imparfaite par l'autre partie d'une ou plusieurs clauses ou obligations du présent contrat, que ce soit de façon temporaire ou permanente, ne saurait s'analyser en une renonciation, même implicite, aux droits découlant de ladite clause.

## **10. CONVENTION DE PREUVE**

Sauf stipulations contraires visées aux présentes, les parties déclarent qu'elles pourront procéder à l'échange des informations nécessaires à l'exécution des prestations et la mise à disposition des services visés ainsi qu'à la résiliation de ces derniers qui font l'objet des présentes par courrier électronique.

Les parties déclarent expressément que les courriers électroniques auront entre elles la valeur d'une preuve écrite et renoncent à exiger toute confirmation par lettre sauf stipulation contraire visée aux présentes.

## **11. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la prestation sont utilisées pour les nécessités de la gestion interne et réservées à l'usage exclusif du service. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des information la concernant en s'adressant au correspondant CNIL du Conseil Général du Calvados ([ref-cnil@calvados.fr](mailto:ref-cnil@calvados.fr)).